

NOUVELLES DE LA NATURE EN BRETAGNE

BARRAGE D'ARZAL

Depuis 1959 la S.E.P.N.B. n'a pas ménagé ses efforts pour demander l'abandon du projet de barrage sur la basse Vilaine (voir « Penn ar Bed », nos 28 et 31), hérésie biologique telle que l'Institut des Pêches Maritimes et la Marine Marchande s'étaient montrés très réservés à son égard.

Néanmoins, sous l'égide des « Marais de l'Ouest », l'édification de cet ouvrage, au devis initial de 30 millions de nos francs actuels, fut décidée et menée à bien, malgré des modifications et retards, jusqu'au jour de l'inauguration officielle. Peu s'en fallut pourtant que cette apothéose ne tourne à la déconfiture publique. En effet, quelques jours plus tard le barrage de terre, assis sur les vases de l'estuaire, s'est effondré sur plus de 100 mètres de large. Certes, il était prévu un certain tassement de l'ouvrage mais pas de cette ampleur, ni de cette brutalité. Actuellement on ne sait ni quand la digue pourra être achevée, ni combien cela coûtera en définitive.

Il ne nous appartient pas de critiquer l'emplacement choisi et les raisons de ce choix, il est probable que la Cour des Comptes se penchera sur ce dossier, mais il n'est pas inutile d'examiner la valeur des différents prétextes invoqués pour réaliser cette entreprise.

1. La production d'électricité a été abandonnée par l'E.D.F., ce qui n'a rien d'étonnant quand on sait que le barrage de la Rance, spécialement conçu pour cela, produit un kilowatt/heure non compétitif.

2. La nécessité d'un passage routier quelques kilomètres à l'aval d'un pont tout neuf, ni saturé, ni amorti, est un argument qui manque de poids.

3. La mise à l'abri de la submersion des prairies sises à l'aval de Redon est un prétexte agricole qui manque d'intérêt, quand on sait que le niveau du nouveau plan d'eau pourra dépasser celle des dites prairies. Pour le coup on est obligé de prévoir, en sus du barrage, un endiguement complet de ces herbages afin de leur éviter de baigner beaucoup plus souvent qu'aux équinoxes. Ces travaux connexes, dont le devis a été estimé primitivement à 40 millions de nos francs, doivent permettre, entre autres choses, de pomper ou d'écluser les eaux de pluie et de ruissellement qu'il faudra bien évacuer. Le coût de fonctionnement de ces ouvrages sera bien entendu, comme une partie de l'amortissement, à la charge des « bénéficiaires », c'est-à-dire des cultivateurs riverains auxquels on promet un « accroissement de productivité ».

Notons au passage que cet accroissement de productivité pouvait s'obtenir par simple changement de technique d'exploitation des herbages, en l'absence de tout barrage et de digues annexes.

Du reste, le rapport préliminaire du projet est aussi prometteur qu'évasif quant aux panacées agricoles post-travaux. On parle de la culture du châtaignier (sic), là où la structure du sol s'oppose à la pousse des arbres, de cultures maraîchères (en zone gélive), en passant par l'élevage-viande... sur de micro-exploitations ! Par contre, l'état de l'habitat rural et des structures agricoles n'ont guère retenu l'attention des planificateurs de l'ouvrage. Chambres d'agriculture, organismes de vulgarisation, de recherche (C.E.T.A.) ou de gestion n'ont d'ailleurs pas été consultés pour ce projet dont l'étiquette est avant tout agricole, puisqu'il a été fait largement appel au F.E.O.G.A. (Fonds Européen d'Organisation et de Garantie Agricole).

4. Reste le prétexte hydraulique beaucoup plus complexe.

Vouloir favoriser les transports par voie d'eau alors que les ruptures de charge et la vitesse de rotation des péniches sont prohibitives, même pour le sable de Loire, entre Nantes et Rennes, ne semble guère logique. Tout le monde sait que la Vilaine canalisée est très envasée et que le trafic ne justifie pas la rénovation du système. Les répercussions de cet état de choses sur le niveau de l'eau et la fréquence des inondations à l'amont de Redon sont, elles aussi, bien connues et le barrage d'Arzal n'y changera rien.



Ce qu'il restait du barrage d'Arzal en janvier 1969. Devis primitif : 30.000.000 NF.

(Photo M. Brosselein)

5. Certes le barrage permettra de stocker de l'eau douce en quantité appréciable pour les besoins du tourisme côtier estival, mais on peut se demander si le pompage dans la nappe phréatique ou le stockage à l'amont de Redon n'aurait pas été une meilleure solution à ce problème.

6. Quant à l'utilité d'un bassin nautique aussi proche de la partie de l'océan considérée par les techniciens de la Jeunesse et des Sports comme idéale, elle n'est pas, non plus, très convaincante. C'est tout au plus une source de spéculation foncière pour personnes bien placées.

★★

Les agriculteurs commencent à se demander si l'utilisation à des fins plus « polyvalentes » qu'agricoles de crédits et de compétences qui leur sont en principe réservés, n'est pas à considérer comme un handicap plutôt que comme une aide. En tant que naturaliste il ne nous appartient pas de répondre à cette question, mais nous savons depuis longtemps que les conséquences biologiques néfastes d'un tel ouvrage n'apparaîtront jamais, et c'est regrettable, au bilan final de l'opération.

Les précédents des nouvelles digues de la Baie de l'Aiguillon et de la Baie de Bourgneuf, construites, elles aussi, dans le cadre des Marais de l'Ouest, et où les dépenses initialement prévues ont dû être multipliées par 9 ou 10, n'incitent pas à l'euphorie sur le plan strictement comptable.

S'il fallait ajouter aux dépenses le coût des pertes du chapitre « ressources naturelles », comment pourrait-on justifier ces investissements qui nous sont si souvent présentés comme prioritaires parce que « productifs » ?

Faudra-t-il encore beaucoup de preuves par l'absurde pour se rendre compte que l'avis des biologistes peut être « rentable » pour la nation ?

Michel BRÖSSELIN, Ingénieur agricole.